



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 25 octobre 2023

Droits politiques pour toutes

Pouvoir voter et élire est une évidence pour les adultes suisses. Ce n'est pas le cas pour de nombreuses personnes vivant avec un handicap mental. Aujourd'hui, le Conseil fédéral a publié son [rapport sur la participation politique des personnes en situation de handicap](#) et y conclut que l'exclusion du droit de vote actuellement inscrite dans la Constitution fédérale n'est pas compatible avec la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). insieme demande l'adaptation des bases juridiques concernées afin de garantir la participation politique.

Actuellement, les personnes en situation de handicap qui ont une curatelle de portée générale ou sont représentées dans le cadre d'un mandat pour cause d'inaptitude ne jouissent pas du droit de vote au niveau fédéral. Par ailleurs, les documents de vote ne sont pas toujours traduits en langage simplifié.

Les cantons montrent le chemin

Le [postulat Carobbio](#) demande au Conseil fédéral de prendre des mesures pour remédier à cette situation intenable. Ce faisant, les cantons montrent à quoi ressemblent les solutions possibles. En 2020, le canton de Genève a accepté en votation populaire une modification de la constitution garantissant le droit de vote à tous les citoyens et citoyennes. Le 19 septembre 2023, dans le canton de Zurich, une initiative de l'exécutif a été adoptée par le parlement cantonal. Elle charge le Conseil des États d'élaborer une base juridique cantonale garantissant le droit de vote aux personnes sous curatelle. Dans les cantons de Soleure et de Lucerne, des signatures sont actuellement récoltées pour des initiatives populaires ayant le même objectif.

Le Conseil fédéral confirme qu'il faut agir

Dans son rapport, le Conseil fédéral reconnaît la nécessité de changer les choses, car l'exclusion du droit de vote n'est pas compatible avec la Convention de l'ONU. La nécessité pour le Parlement d'agir est ainsi clairement démontrée. En outre, il expose plusieurs mesures visant à garantir l'accessibilité.

insieme Suisse continue de s'engager pour que la participation politique soit garantie à toutes les personnes vivant avec un handicap mental. Pour cela, il faut d'une part que les droits politiques soient accordés à toutes les personnes et d'autre part que les documents de vote et d'élection soient accessibles.

Pour des informations supplémentaires:

Jan Habegger, insieme Suisse, chargé de projets et directeur suppléant, 078 761 96 08

insieme – pour les personnes en situation de handicap mental. Et avec elles.

insieme Suisse s'engage pour les intérêts des personnes avec un handicap mental et ceux de leurs parents. **insieme** s'investit en faveur d'un cadre propice permettant aux personnes en situation de handicap mental de mener une vie autonome en tant que membres à part entière de la société.

insieme Suisse fédère près de 50 associations régionales en Suisse alémanique, romande et au Tessin.